2me ANNÉE. — NUMÉRO 104. DIMANCHE 5 MAI 1872.

LA LIBERTÉ

Journal catholique quotidien

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE, — ALLEMAGNE, — AUTRICHE	» 36	18 50	9 50
ITALIE	» 30	15 50	8 —
HOLLANDE	» 45	23 —	11 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE	» 52	26 50	13 50

BUREAUX DE REDACTION ET IMPRIMERIE rue de Romont, 67, Fribourg.

PRIX DES ANNONCES : LA LIGNE. 20 CENTIMES.

Les Agences de publicité suisses sont autorisées à recevoir les annonces pour la LIBERTÉ.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.

Les abonnements pour le canton de Genève et les pays limitrophes sont reçus chez MM. GROSSET et TREMBLEY, libraires, Corraterie, 4, Genève.

De la soumission aux lois injustes.

(Suite).

Nous sommes maintenant arrivés à la partie la plus délicate de notre tâche. Le *Journal de Genève* et le *Journal des Débats* ne pourraient et n'oseraients outenir qu'une loi contraire à la morale naturelle soit une loi juste; mais il y a opposition entre eux et nous en ce qui concerne les lois divines positives et les lois ecclésiastiques. Eux n'admettent pas que la religion révélée et l'Eglise aient le droit de nous prescrire des choses contraires à une loi de l'Etat, et conformément à leur manière de voir, les chambres de la Confédération ont introduit dans la Constitution révisée une disposition portant que « nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir de l'accomplissement d'un devoir civique. »

Les catholiques professent, au contraire, que la parole de Dieu, quand elle est en conflit avec la parole de l'homme, a droit à la première obéissance. Ils professent que si l'autorité humaine a des droits à nous commander, c'est en vertu de l'autorité divine et comme délégation de l'autorité divine; de sorte que lorsque le pouvoir humain nous *commande* des choses contraires à la loi de Dieu, nous lui devons pas plus l'obéissance qu'un soldat n'obéit à son caporal contre les ordres de son général. Tel est le point de vue où nous nous plaçons. Nos adversaires ne contesteront pas qu'il est logique. Pour le combattre, ils sont obligés de supposer que la religion est fausse, que ses enseignements sont de simples opinions, et que ce que nous prenons pour la volonté de Dieu n'est que la volonté des prêtres. Tel est le système; s'il n'a jamais été appliqué pleinement, c'est parce que les gouvernements ont été obligés de compter avec les croyances des peuples. Ainsi les doctrines qu'on a voulu exclure de la politique, y rentrent sous une autre forme. Au lieu des affirmations d'une religion révélée, on a les négations de l'incrédulité; à la place des enseignement sublimes d'un culte divin, on a le néant du scepticisme et le terre à terre du matérialisme. Mais on a, malgré qu'on en dise, une doctrine; *au lieu de croire à la vérité* de la religion, on la considère comme fausse. Il n'est pas plus possible d'édifier un système politique en dehors d'une croyance, que de bâtir un édifice qui ne repose point sur le sol.

L'impartialité dont on se targue envers les différents cultes, n'est qu'une manifestation du mépris. et l'indifférence de l'Etat en matière de religion n'est qu'une forme du dédain. Singulière politique, en vérité, que celle dont les bases reposent sur des axiomes comme ceux-ci : Toute doctrine religieuse n'est que vaine hypothèse ; toute pensée noble, généreuse, élevée, n'est qu'une ridicule fantaisie dont un esprit sage ne tient pas compte ; tous les hommes qui se préoccupent de l'autre vie sont des dupes, et ceux qui passent leur vie à parler du ciel, à recommander la vertu, ne sont que des imposteurs !

Mais voulez-vous donc, me répondront le *Journal de Genève*, et le *Journal des Débats*, voulez-vous que l'Etat prenne ses grades en théologie ? Doit-il se faire juge des doctrines religieuses, se transformer en concile, discerner entre les différents cultes professés celui qui est le vrai et ceux qui sont les faux ? Peut-il, sans manquer à sa mission, laisser se développer en liberté les doctrines antisociales et anarchiques, dès qu'elles se recouvrent du manteau religieux ? Si vous lui donnez le droit de distinguer entre les doctrines religieuses, ne vous exposez-vous pas à lui voir faire un mauvais choix ? S'il ne peut choisir, est-ce que son pouvoir législatif n'est pas atteint dans sa base même?

L'objection n'est pas aussi sérieuse qu'elle en a l'air et peut même se retourner contre ceux qui la font. Car ils ne veulent pas que l'Etat professe des doctrines, et cependant ils lui font professer un système anti-religieux, le système du scepticisme en religion. Vous ne voulez pas que l'Etat se fasse juge des doctrines : peut-il cependant échapper à cette nécessité ? Est-ce que l'Etat n'est pas obligé de protéger et de maintenir la société et les droits naturels, par conséquent d'empêcher l'application des doctrines anti-sociales, *des doctrines contraires à la loi morale* naturelle ? Vous me direz que ce sont là des doctrines qui relèvent de la raison et non point de la religion. En êtes-vous bien sûr ? Après *l'émancipation de la conscience vis-à-vis* de Dieu, n'aurez-vous pas son émancipation de tous les devoirs ? N'y a-t-il pas déjà le système de la morale indépendante, c'est-à-dire une morale livrée aux caprices des systèmes, des passions et des intérêts individuels? N'avons-nous point vu de grosses, de très-grosses erreurs professées et répandues par des hommes à qui *l'on ne saurait* contester une haute raison ? Aristote n'a-t-il pas enseigné la nécessité de l'esclavage, et Platon la promiscuité ? Proud'hon était peut-être un homme sans raison ? Vous croyez échapper à la nécessité de juger entre une religion et une religion, et aussitôt vous êtes contraint de vous établir juge entre une morale et une morale, entre une raison et une raison. En êtes-vous plus avancé ?

(A suivre).

Fribourg, le 4 mai 1872.

BULLETIN POLITIQUE.

Les journaux français annoncent que la *formalité* du passeport sera bientôt supprimée entre la France et l'Italie. Ils ajoutent que la même facilité des communications sera établie entre la France et la Suisse aussitôt que les formalités relatives aux permis de séjour pour les étrangers seront remises en vigueur dans tous les cantons.

Ceci ferait supposer qu'il est au su de de l'administration française que dans quelque canton (Genève probablement) les réfugiés de la Commune sont dispensés par la police du dépôt des papiers et du permis de séjour. Ainsi s'expliquerait et se justifierait jusqu'à un certain point la surveillance plus rigoureuse exercée à la frontière suisse; mais il serait intéressant que l'affaire fût tirée au net. Il serait instructif de savoir si le même gouvernement qui prend des précautions si minutieuses vis-à-vis de quelques *sœurs de charité, et qui entame des poursuites* contre le secrétaire de don Carlos, a des complaisances compromettantes pour la fine fleur des révolutionnaires cosmopolites.

Le ministre de la guerre a annoncé que le conseil chargé de l'enquête sur les capitulations aura terminé son travail jeudi prochain. Le projet de constitution d'un conseil de guerre pour juger le maréchal Bazaine sera incessamment présenté à l'Assemblée nationale.

Le bruit a couru qu'à la suite du vote de l'Assemblée nationale qui refuse au gouvernement la nomination des Conseillers d'Etat, M. Dufaure, ministre de la Justice, aurait donné sa démission. Le bruit est démenti, cependant l'on annonce qu'il se démettra si la Chambre, à la troisième lecture, persiste dans sa décision.

Une communication adressée de Rome au gouvernement prussien porte que le cardinal Antonelli, ayant reçu avis du choix que ferait le gouvernement impérial du cardinal Hohenlohe comme ambassadeur d'Allemagne *auprès du pape, en même temps qu'il* lui était demandé si ce choix était agréable au pape, a répondu que le pape ne pouvait autoriser un cardinal à accepter une semblable mission. On se demande dans quel but le prince de Bismark, qui connait les règles de la représentation diplomatique, a jeté les yeux sur un cardinal pour représenter l'Allemagne auprès du Saint-Siége, et créer ainsi un conflit, puisque les fonctions d'ambassadeurs sont contraires, par l'étiquette et les usages, aux devoirs et à la position d'un prince de l'Eglise.

Le *Mémorial diplomatique* nous apporte une nouvelle très-grave, si elle vient à se vérifier. Le prince de Gortschakoff, ministre des affaires étrangères de Russie, aurait donné sa démission et serait remplacé par *M. Valonieff. Nous apprécierons la portée de* ce changement, lorsque nous en connaîtrons les motifs.

Les dépêches de l'*Agence Havas* tendent à nous présenter le mouvement carliste comme tendant à sa fin. Le principal noyau des carlistes, sous le commandement de Rada, serait activement poursuivi par la brigade Divera et chercherait à se réfugier en France. *Mais des troupes ont été envoyées a* Pontverra pour lui couper la retraite du côté de la frontière française. Si la frontière est franchie, les mesures sont déjà prises par la France pour le désarmement et l'internement des vaincus. Le bruit d'un soulèvement à Bilbao serait démenti, et l'Assemblée générale du parti républicain fédéraliste aurait décidé de garder une attitude passive devant le mouvement carliste.

Des nouvelles venues d'autre source sont moins favorables au gouvernement de don Amédée. Le bruit d'une victoire des carlistes aurait même été répandu à Paris, mais serait démenti. Le *Temps* publie une correspondance de Ciudad-Real, disant qu'une bande républicaine a occupé, dans la journée du 30 avril, la ligne entre Madrid et Cordoue.

CONFÉDÉRATION.

Le département militaire a présenté au conseil fédéral le tableau des résultats des comptes de l'occupation de la frontière en 1870 et 1871.

Les chiffres principaux sont :

Solde	fr.	2,511,365»17
Frais des chevaux de service	»	599,491»08
Equipement des chevaux	»	9,146»16
Armes	»	13,258»52
Pièces d'artill. et voitures	»	11,162»14
Munitions	»	30.047»76
Nourriture	»	6,337,997»03
Approvisionnem. de camp, etc.	»	120.075»27
Charrois	»	627,934»87
Indemnités foncières	»	*39,223»40*
Frais de bureau	»	125,816»65
Indemnités de voyage extraordinaires	»	8,541»95
Service de santé	»	151,233»63
Frais d'enterrement	»	841»28
Tribunaux de guerre	»	15,837»87
Frais de missions et de voyages	»	12,268»05
Poste de campagne	»	2,451»05
A reporter	fr.	10,616,971»85
Report	fr.	10,616,971»85
Subventions à des militaires et pensions	»	3,177»75
Mise sur pied de l'armée	»	176,073»83
Service de médec. suisses	»	18,591»65
Jours d'ouvriers d'arsen.	»	1,327»77
Dépenses pour troupes allemandes internées	»	2,930»54
	fr.	18,818,793»42
Retiré des approvisionnements	»	2,556,002»68
	fr.	8,262,790»74
Dépenses du département des finances pour emprunt, intérêts, etc.	»	583,958»97
Total	fr.	8,846,749»71

NOUVELLES DES CANTONS.

Valais. — Voici en quels termes le *Nouvelliste vaudois* rend compte du discours prononcé à Aigle, dimanche dernier, par M. Barlatey, *président du tribunal de Monthey* :

« C'est au nom des confédérés qui habitent l'autre rive du Rhône et qui sont inquiets et anxieux de la position que la révision leur prépare qu'il prend la parole. Il croit la position identique pour les deux cantons. En présence des dispositions constitutionnelles qui nous menacent, on se demande si le patriotisme et même le bon sens n'ont pas dévié chez certains réviseurs de la Suisse romande, alors qu'on enlève à ces cantons leur souveraineté. On fait le bilan des attributions nouvelles conférées au pouvoir central ; on serait bien plus embarrassé d'énumérer ce qu'on laisse aux cantons. Pourquoi ne nous rassure-t-on pas à cet égard ? Si les adversaires de la révision tentent de faire ressortir ce point de vue, on les siffle, parce qu'on n'ose pas contester que le projet de révision ne laisse pas subsister la Confédération. On comprend l'Allemagne faisant l'unité, mais la Suisse grande et unifiée devient la plus petite des nations au milieu des colosses qui l'entourent. — On dit aux Bernois et aux Zuricois qu'ils domineront la Suisse, et malgré cela il se forme des minorités chez eux, tandis que chez nous certains groupes se laissent allécher par le projet révisionniste ; ces minorités allemandes se composent de vrais cœurs suisses qui préfèrent sacrifier des intérêts particuliers pour vivre en paix avec leurs confédérés. Les révisionnistes exploitent tant qu'ils le peuvent la corde des divisions religieuses ; il rappellera aussi les paroles de M. Berney. Quand nos bataillons vont à la frontière regarde-t-on aux opinions des soldats ? Comme d'autres, les catholiques ne demandent que la liberté et l'égalité. Ainsi *donc non et vive la Confédération suisse des* 22 cantons souverains.

CHRONIQUE.

Le Journal de Genève.

Par son format et la majesté empesée de sa prose, le *Journal de Genève* ressemble à un vieil éléphant, que les années ont rendu malicieux et que l'habitude de bien dîner range instinctivement du côté du plus fort. Son article de fond de la première page est une *véritable tourelle qui l'accable d'un* poids énorme. Il y a quelque chose de monstrueux dans cette construction de phrases superposées lourdement, comme des blocs de pierre soulevés par des leviers. Chaque fois que je m'en approche avec crainte, je plains ces pauvres rédacteurs auprès desquels le supplice de Sisyphe est un jeu fort agréable. Sisyphe roule son caillou, droit devant lui, sans faire de mal à personne, et en pensant ce qu'il veut du monde et des étoiles.

Les Sisyphes du *Journal de Genève* sont des manœuvres salariés pour penser comme pense leur patron, et rouler leur bloc dans les jardins des voisins; ils en bouchent aussi l'orifice des puits de vérité, et dans *leurs jours de grande colère*, ils se réunissent tous pour brandir le bloc et le lancer dans les fenêtres du Monsieur qui les a vexés.

***

La trompe du *Journal de Genève* trompette *depuis deux mois l'œuvre des révisionnistes.*

Au premier coup de trompe, on s'est cru trompé; et l'on s'est curé les oreilles, car on ne voulait pas croire ce que l'on entendait. Enfin, il a bien fallu se rendre à l'évidence.

La *Patrie*, qui est en train de faire une une très-sérieuse concurrence à l'*Eléphant de Genève*, nous explique aujourd'hui le mystère de la fanfare révisionniste de ce grave et prudent journal, rédigé à quatre.

« Un bruit, dit la *Patrie* d'hier, répandu dans le public depuis plusieurs jours, annonce de quelle manière la direction du *Journal de Genève* s'est décidée pour l'acceptation de la Constitution fédérale.

» Nos lecteurs croiront sans doute que c'est après une mûre délibération du comité du *Journal* sur les résultats libéraux qu'apporterait à la Suisse et à notre canton ce *changement que ces messieurs se sont décidés* à recommander le *oui!* pas du tout.

» On ne se serait occupé que d'une seule chose :

» La Constitution sera-t-elle acceptée ou rejetée? quelles sont les chances? La réponse fut que, d'après les renseignements parvenus des cantons, l'acceptation ne faisait pas un doute.

» Alors, aurait répondu la direction, va pour le *oui!* il vaut mieux être avec les vainqueurs, c'est plus agréable et plus lucratif!

« Nous désirons pour l'honneur de notre canton, *avoir été mal renseignés!* »

***

L'*Eléphant de Genève* ne répondra pas, que la *Patrie en soit certaine.*

Quand il rencontre des gens qui ont l'impudence de ne pas le prendre au sérieux et de douter de sa bonne foi, il roule sa trompe sous l'oreille gauche, serre la queue, et rentre dans le temple de l'*Ecu d'or*, accompagné de tous ses grands et petits lamas dont l'encens lui aide à digérer les avanies.

CANTON DE FRIBOURG.

La Direction de l'Instruction publique vient de publier, dans la *Feuille officielle*, la liste des instituteurs du canton qui ont obtenu des primes de bonne tenue des écoles de veillées pendant l'année 1871.

Il résulte de ce tableau que dans les districts de la

Sarine	12	instituteurs	ont obtenu	Fr.	823.60
Singine	3	»	»	»	54.40
Gruyère	14	»	»	»	966.—
Lac	16	»	»	»	879.20
Glâne	11	»	»	»	934.—
Broye	27	»	»	»	2033.60
Veveyse	2	»	»	»	51.60
Soit	85	instit. recev. en primes		Fr.	5742.40

Demain dimanche, une réunion de conservateur-libéraux du district de la Sarine, aura lieu à Belfaux, pour s'occuper de la révision fédérale.

Nos lecteurs de la ville de Fribourg apprendront, non sans plaisir, que dès demain, *dimanche 5 mai*, le projet de réorganisation de la paroisse va être mis à exécution dans l'Eglise de St-Nicolas.

Nous applaudissons surtout à la part qui est faite aux enfants dans cette organisation nouvelle.

Tous les dimanches, nos enfants auront un service religieux spécial, office, sermon, vêpres et catéchisme.

Que Dieu bénisse et récompense ceux qui ont eu cette bonne pensée. Les parents chrétiens les remercieront. En outre, à 9 heures, il y aura chaque dimanche une messe avec instruction en français. Encore une innovation heureuse. Jusqu'à ce jour, l'on se demandait si l'instruction était en français ou en allemand, désormais plus de doute à cet égard, le sermon se fera toujours en français à 9 heures.

Nous donnerons les annonces qui indiquent à nos lecteurs l'ordre complet du service religieux dans l'Eglise de St-Nicolas, à partir de demain, dimanche 5 mai.

Le service allemand se fera désormais à Notre Dame; à 8 1/2 h., il y aura une messe suivie d'un sermon, chaque dimanche.

(Correspondance de la Gruyère)

(Fin).

M. Wuilleret trouve regrettable l'interruption du discours de M. Magnin, car au*cun discours n'était plus favorable à la thèse* soutenue par les orateurs anti-révisionnistes. Selon lui, les constitutions ne se changent pas au gré de tous les caprices; le peuple, d'ailleurs, n'a pas réclamé ce changement, et la constitution nouvelle qu'on veut nous imposer est l'œuvre seulement de quelques esprits lettrés, ambitieux et portés aux innovations.

M. Magnin avait dit que les gouvernements s'appuyaient sur les sympathies populaires; mais, répond M. Wuilleret, il y a des minorités turbulentes, factieuses, révolutionnaires, qui travaillent à renverser les majorités. Point de gouvernement sans pouvoir, point de pouvoir sans force et sans armée Or la centralisation de l'armée enlève aux cantons toute force, les met à la merci du pouvoir de Berne, qui pourra être de connivence avec le minorités factieuses On a voulu invoquer les derniers événements et l'occupation des frontières pour justifier la centralisation; mais c'est, au contraire, le meilleur argument à y opposer; car nous avons vu que, lors de l'entrée de l'armée de Bourbaki, l'armée fédérale avait laissé nos frontières dégarnies et que, par contre, les cantons de Genève et de Vaud sont parvenus à lever sur-le-champ près de 20,000 hommes.

M. Wuilleret démontre ensuite que par la liberté d'établissement, les bourgeoisies, cette base de notre vie politique, reçoivent un coup mortel; que sous le *minimum* inscrit à l'article sur l'instruction primaire, se cachent des vues secrètes et des projets dan*gereux. « La preuve en est que les députés* révolutionnaires surtout ont voulu ce *minimum;* à l'aide de ce *minimum*, on ne tardera pas à nous imposer toute espèce de livres et bientôt nous aurons des *séminaires de régents sous la direction de Keller!* »

» Au point de vue religieux, poursuit M. Wuilleret, la Constitution révisée contient des dispositions perfides dont le danger ne nous échappe pas, à nous surtout qui avons assisté aux discussions des Chambres fédérales. La Suisse, depuis qu'elle existe, s'était proclamée nation chrétienne; le christianisme était posé à la base de la Confédération. Aujourd'hui, en feignant d'ignorer tous les cultes, on se souvient du catholicisme pour l'opprimer; on prive de la liberté religieuse ceux qui ont *fondé la liberté helvétique.* Comme toujours, et ici encore, le canton d'Argovie, promoteur de toutes les oppressions religieuses, est à la tête de ceux qui veulent s'attaquer aux droits originaires de l'homme: droits de la conscience, droits de la famille. Par là on peut prévoir que la future législation fédérale sur le mariage et sur d'autres points relatifs aux droits de l'Eglise sera ce qu'a été la révision elle-même, une œuvre de libres-penseurs.

» Donc, comme citoyens, comme pères de famille, faisons notre devoir. Nous avons des frères dans tous les cantons, dans toutes les religions, dans toutes les langues et même dans toutes les opinions politiques. Nos pères ont versé leur sang, et donné leur fortune pour fonder la Confédération suisse, *Confédération d'Etats*, et nous, refuserons-nous le simple effort d'aller au scrutin? »

M. Combaz, instituteur, et M. Currat, ont clos ces intéressantes discussions par deux discours pleins de feu, où ils ont fait ressor*tir le danger qu'il y avait de renoncer* à une part de ses libertés, pour être obligé bientôt d'en céder le reste. M. Currat voit, lui, dans la révision, un des anneaux de cette chaîne de malheurs qui menacent notre époque agitée.

Tous ces discours ont laissé une bonne impression, qui se manifestera, sans aucun doute, au jour du 12 mai. L'assemblée s'est séparée aux cris de: vive la Confédération suisse! nous voterons : NON.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris.

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 3 mai 1872.

La réunion du centre-gauche dans laquelle devait se faire le renouvellement du bureau a eu lieu hier dans l'après-midi. La réunion *était nombreuse et se ressentait des quel*ques tiraillements qui s'étaient produits précédemment à ce sujet. Par un esprit de conciliation qu'on ne saurait trop louer, les membres de la réunion ont cru devoir écarter de la présidence les deux candidats qui semblaient devoir être l'occasion bien involontaire d'une division: ces candidats eux-mêmes, également sympathiques, par leurs qualités personnelles, à la réunion, se sont prêtés avec la meilleure grâce à un arrangement de nature à vider tout différent. Leur abnégation a été immédiatement récompensée, ils ont été élus l'un et l'autre vice-présidents. Ainsi que nous le faisions pressentir hier, la présidence a été conférée à M. le général Chanzy, sur le nom duquel se sont portées 40 voix. MM. Desseilligny et l'amiral Jaurès ont été élus vice-présidents, l'un par 50 voix et le second par 47. Les secrétaires sont: MM. Lefebvre, Philippoteaux et le comte d'Onnoy, le questeur, M. Rivet. Ajoutons en terminant que la minorité dissidente qui *avait songé à se servir des noms* de MM. Feray et Robert de Massy pour faire préva*loir son influence s'est vue obligée de renon*cer à ses projets.

L'élection de M. le général Chanzy a provoqué beaucoup de commentaires. Jusqu'ici l'ex-commandant en chef de l'armée de la Loire votait le plus souvent avec le centre-droit qu'avec la gauche. Son entrée dans un *groupe parlementaire, où M. Jules Favre* lui-même songe, paraît-il, à s'introduire, est considéré comme une adhésion non-seulement au gouvernement de M. Thiers, mais encore au régime republicain. On annonce, *du reste, que M. Chanzy, doit prononcer* cette semaine un discours dans lequel il affirmera catégoriquement ses convictions anti-monarchiques.

Plusieurs journaux, le *Figaro* et le *Paris Journal* entre autres, insinuent que M. Dufaure, affecté de l'échec qu'il a subi hier, serait résolu à donner sa démission.

N'en croyez rien, l'honorable garde des sceaux savait bien d'avance que la Chambre n'adopterait pas le projet du gouvernement, et il ne songeait pas du tout à se séparer de M. Thiers après cet insuccès trés-prévu.

L'événement de la journée a été la communication faite par M. le général de Cissey à la commission Bamberger d'une note rédigée le matin en conseil des ministres, note dans laquelle le cabinet se montrait peu favorable à la publication des travaux d'enquête.

La commission a maintenu énergiquement son opinion et a chargé le ministre de la guerre d'en instruire le président de la République.

Dans le cours de la séance, M. Keller a lu l'article du code militaire en vertu duquel un général qui capitule en rase campagne est passible de la peine de mort. Le maréchal Bazaine a-t-il capitulé en rase campagne ou comme commandant de place?

Cette question a soulevé une controverse à la suite de laquelle la commission a déclaré que M. Bazaine avait capitulé en rase campagne. La commission doit entendre aujourd'hui M. de Cissey qui lui fera, au nom du *gouvernement, une réponse définitive.*

La droite et la gauche de l'Assemblée professent la même opinion sur le compte du maréchal Bazaine, on peut donc espérer que cette triste affaire aura un *prochain dé*nouement. Reste, il est vrai, l'opinion de M. Thiers; mais il paraît maintenant que le président de la république ne porte plus ou plutôt n'a jamais porté un grand intérêt à l'ex-commandant de l'armée de Metz. Une considération seule aurait agi sur lui pour désirer que tous les ménagements compatibles avec le devoir du gouvernement fussent gardés.

La maréchale Bazaine se serait offerte avec beaucoup de courage et de bonne grâce, pendant l'investissement de Metz, pour aller porter à son mari une lettre de M. Thiers, lettre qui aurait pu exercer une influence assez décisive sur la situation, si elle était parvenue à son adresse. La maréchale entreprit le voyage avec résolution, bien qu'elle fût alors en état de grossesse, malheureusement elle ne put percer les lignes prussiennes, et elle fut obligé de revenir sans avoir pu réaliser son projet. On conçoit donc que M. Thiers ait su beaucoup de gré à Mme Bazaine de son dévouement, mais il n'y a rien là qui puisse indiquer une indulgence, contre laquelle le pays s'inscrirait à bon droit.

Le gouvernement se préoccupe très-sérieusement, ainsi que je vous l'ai plusieurs fois annoncé, de la baisse persistante de la Bourse, d'autant plus qu'elle contraste sin*gulièrement avec la reprise des affaires, tant à Paris qu'en province.* Une enquête ouverte a déjà fait découvrir qu'une double spéculation, à la fois financière et politique, déter*minait la crise qui alourdit nos valeurs.* Des agioteurs allemands seraient à la tête de cette manœuvre.

Les députés de la Seine comptent prochainement entreprendre une seconde campagne en faveur du retour de l'Assemblée à Paris. C'est M. Vautrain qui prendra la parole. On a dit que s'il échouait dans cette nouvelle tentative, le président du Conseil municipal donnerait sa démission. Il n'y a rien de vrai dans cette rumeur.

A la suite des arrestations de Lyon, le conseil général du Rhône a adressé une longue lettre à la députation lyonnaise, dans laquelle il est dit que la démocratie du Rhône ne se laissera nullement intimider par ces agissements et continuera la défense des mêmes principes politiques.

Le bruit courait hier que M. Gambetta était assailli depuis quelques jours par les plus violents reproches à propos de sa négation de la question sociale, qui se trouve dans son dernier discours. On paraît exiger une rétractation, si M. Gambetta la refuse, la scission serait définitive entre les socialis*tes et les jacobins.*

On nous rapporte à ce sujet que M. Louis Blanc aurait dit, hier:

« Avec nous Gambetta pourrait arriver à la présidence; sans nous, il aura, comme Ledru-Rollin, 300,000 voix, au plus. »

La nomination du duc de Penthièvre au *grade de lieutenant de vaisseau est ajournée*, dit-on, à la suite d'une décision prise hier au conseil des ministres.

Hier, les dames qui, sous la présidence de Mlle du Chesne, dirigent l'*Œuvre Apostoli*que, étaient, ainsi qu'un certain nombre de fidèles, réunis dans la chapelle des Pères Meckitaristes de la rue Monsieur.

Dans un langage simple et touchant, Mgr Guillemin, évêque de Canton, leur a adressé une allocution qui a profondément ému l'auditoire. Après avoir raconté différents incidents de sa mission, le vénérable prélat a remercié en termes chaleureux les membres de l'*Œuvre Apostolique* de leur concours aussi dévoué que fécond.

Grâce à leur pieux zèle, en effet, nos missionnaires reçoivent tous les objets nécessaires ou utiles soit à la célébration des Saints Mystères, à l'administration des sacrements, à la décoration des autels, ou à l'édification des fidèles. Cette année, malgré les désastres sans nombre que la France a subi, les dons n'ont pas été moins abondants que les années précédentes; nous avons vu nous-mêmes exposés dans les vastes salons du Collége arménien, des ornements d'église envoyés par les villes de Rennes, de Bordeaux, du Havre, de Lille, d'Hazebrouck, de Vitré, de Lorient, d'Orléans, de Dax, de Brest, de St. Pol-de-Léon, etc. Malgré la multiplicité de ces dons, les besoins de l'œuvre sont encore très-grands, elle recevra donc avec reconnaissance *toutes les offrandes*, de quelque nature qu'*elles soient*, qu'on voudra *lui* adresser à la maison centrale de l'œuvre rue Monsieur, n° 12.

(Correspondance de Rome)

Deux grands faits dominent la semaine qui vient de s'écouler et lui donnent une véritable importance. L'un est transitoire, l'autre persiste depuis dix-huit mois, malgré la persécution dont l'Eglise est l'objet, peut-être même à cause de cette persécution. Je veux parler des députations qui continuent d'affluer au Vatican et de l'éruption du Vésuve.

Au Vatican, il y avait, comme vous savez, déjà, plus de trois mille personnes dimanche dernier; et chaque jour, les pèlerins *viennent sans se rassasier jamais de voir* leur père, implorant la bénédiction du Pontife, heureux de pouvoir baiser sa main auguste ou sa soutane blanche. Les princes et les hauts personnages ne manquent pas non plus de se rendre auprès du prisonnier afin de lui attester leur douleur, leur amour, ou du moins leur respect. C'est ainsi que S. A. I. le duc de Leuchtenberg, les princes Frédéric et Egon de Hohenlohe-Waldenbourg, la princesse de Hohenzollern-Sigmaringen, etc., etc., ont été reçus, tour à tour, en audience particulière. Aujourd'hui même, la vaste salle Ducale avait peine à contenir les fidèles de la paroisse des St-Apôtres et les femmes du quartier de St-Vincent et de Anastase. En répondant à l'adresse de la dernière députation, Pie IX a prononcé des paroles qui stigmatisent à jamais le gouvernement subalpin et témoignent de son invincible du vicaire du Christ. Pie IX venait de faire allusion à l'éruption du Vésuve et à la révolution qui menace comme le volcan d'embraser l'Italie:

« Mon Dieu, s'est-il écrié, *ayez pitié de* nous! Je vous recommande ce peuple qui est si dévot, qui est si plein de respect pour votre vicaire; que les hommes de la révolution ne le touchent pas, qu'elles ne viennent même pas l'effrayer! Vous avez entre les mains, Seigneur, le sort des hommes, punissez les impies, mais conservez les bons et ceux qui les guident, afin que, séparés toujours d'un *gouvernement qui ne mérite aucune confiance*, ils restent forts au milieu

de la tempête et arrivent au port du salut où ils pourront chanter l'hosanna d'actions de grâces »

Comme on devait s'y attendre, la persistance de ces *visites* agace les nerfs aux consorts et aux sectaires. Les premiers tentent de les discréditer en écrivant que les *visiteurs* sont des domestiques, des servantes, des gens de basse classe, et qu'on se *bat* même dans les salles; les seconds, au contraire, cherchent, par tous les moyens, à faire partie des députations, dans une intention facile à deviner. Mais Dieu saura mettre au jour la perfidie des uns et déjouer les criminels projets des autres.

Le télégraphe a déjà porté jusqu'aux extrémités du monde la nouvelle des désastres causés par le Vésuve. Mais il ne fait pas observer, sans doute, en quelles circonstances l'éruption s'est produite. C'est au moment même où l'on discutait la suppression des facultés de théologie dans les universités que le volcan a élevé sa grande voix sinistre. Un instant, les *honorables* sont restés comme abasourdis; peut-être qu'un éclair divin traversait leur âme; l'un deux a interrompu la discussion pour demander si le fléau continuait ses ravages, et il a fallu qu'un ministre rassurât l'assemblée tout en confessant la gravité du désastre. Mais le Vésuve est loin de Rome; la discussion a repris son cours et les facultés de théologie seront supprimées. D'ailleurs, que peuvent faire des gens sans principes religieux; Victor-Emmanuel est sur le *théâtre de l'action* avec M. Lanza; on a voté 100,000 fr. de subsides, le roi en donne 50,000 : tout malheur est réparé.

La justice poursuit l'instruction du procès des assassins du malheureux De Luca, et l'on commencerait, dit on, à y *découvrir* un aspect politique. Les journaux catholiques l'ont toujours affirmé, mais il est bon que les hommes de *Porta Pia* en conviennent eux-mêmes. Ainsi il paraîtrait prouvé que les meurtriers avaient été arrêtés jadis comme ayant lancé des bombes Orsini sur la place de la Minerve, et arrêtés par De Luca. Quand le gendarme *pontifical fut aperçu, hors la* porte Cavalleggeri, les *gardes nationaux* en redette, *depuis trois dimanches*, se mêlèrent à une compagnie qui passait, afin de ne pas exciter les soupçons des serviteurs du pape... Il est vrai que les feuilles italiennes inventent, en retour, une nouvelle défense des accusés, lesquels auraient été mis en fureur par la vue d'un ruban blanc et jaune, attaché avec ostentation à la boutonnière du mort.. Si les débats ont lieu en cour d'assises, vous *verrez que les jurés admettront un tel* mensonge comme circonstance atténuante.

Comme des outrages sacriléges ont été commis depuis quelque temps envers plusieurs images de la Vierge, on a organisé des Triduos de réparation qui sont très-fréquentés par les fidèles. Il y a aussi, ces jours-ci, un Triduo solennel en l'honneur de Ste-Catherine de Sienne, en l'église de la Minerve où repose le corps de cette grande protectrice de la papauté.

Je vous ai signalé déjà de nombreux cas de mort subite arrivés parmi les fauteurs de l'attentat du 28 septembre 1870; un nouveau se produisait, il y a trois jours, dans la personne du député Plutino, qui succombait après une courte agonie. Plutino était garibaldien et libre-penseur, sa mort a été digne de sa vie, et on a porté sa dépouille en terre avec les beaux rites de la maçonnerie.

Deux petites nouvelles politiques pour terminer ma lettre. Photiadès-Bey, ambassadeur ottoman près de la cour d'Italie, vient de demander son changement. Qu'est-il donc survenu entre les Italiens et le diplomate leur ami? — M. Fournier tient absolument à habiter la villa Medici, siége de l'Académie de France à Rome. Puisque M. d'Harcourt a quitté Rome et n'y reviendra peut-être pas; puisque le consul français de Civita Vecchia est envoyé chez vous à Genève comme trop français et trop dévoué au Saint-Siége, il est juste qu'on loge M. Fournier, accrédité près Victor Emmanuel, le mieux possible!.

S. S.

(Correspondance de Bavière).

—

Comme je vous le disais dans ma dernière lettre, notre Chambre s'occupe, à cette heure, surtout de régulariser la situation économique de l'Etat. Dès le commencement, la question des ambassades de Bavière auprès des Etats étrangers a soulevé de vifs débats. Deux motions étaient en présence : l'une tendait à la suppression de tous les postes d'ambassadeurs hors de l'empire allemand; l'autre voulait faire une exception en faveur de la légation attachée à la cour de Vienne. Les deux motions ont été repoussées! M. Jœrg, député de la fraction catholico-patriote, prononça un discours remarquable en faveur de la dernière motion : il rappela aux héros du libéralisme bavarois *les paroles qu'ils avaient exprimées sur ce* même sujet, il y a quelques années, alors qu'ils recommandaient, d'un commun accord, de se garer contre ce « vertige. »

Mais les Messieurs de la gauche, hommes de caractère, ne s'en émurent point; la logique n'est pas leur fort, leur conscience est large, et leurs partisans sont si bien dressés qu'ils ont tous voté comme un seul homme, contre les deux propositions. Toutefois la majorité ne fut pas considérable, elle a été due à une demi-douzaine de voix données par des catholiques renégats, et en partie aussi par ceux qu'on appelle *sauvages*, hommes qui ne sont d'aucun parti.

Ne croyez pas cependant que ces derniers se tiennent ainsi à l'écart par esprit d'indépendance; leur tactique consiste à étudier le vent et à tourner leur manteau du côté où il souffle; chez quelques-uns, c'est même le servilisme inné qui les guide.

Peu importe aux gens de cette classe que les plus importantes motions soient acceptées ou rejetées, et voilà ce qu'on appelle en Europe la vie parlementaire!

Une petite particularité digne de remarque c'est que le gouvernement royal de Bavière ne se voit plus en état de payer tous les ans 25 florins — somme énorme! — pour entretenir le feu perpétuel dans une chapelle de Notre-Dame à Rome : c'est une fondation ancienne qui date des temps où l'on était encore catholique dans les hautes régions du pouvoir. Le roi a eu honte d'une pareille lésinerie de ses ministres et il a pris cette somme sur le compte de sa cassette privée.

Elles n'ont pas été non plus sans intérêt les discussions qui avaient trait à la fête quatre fois séculaire de la fondation de l'université de Munich. La Chambre connaissait trop bien l'état actuel des choses pour ne pas voir que cette fête serait une occasion d'insulter l'Eglise et son chef, mais, grâce à *M. Schmid de Bamberg, rapporteur du ministère* des cultes, dont le discours a été, sous le rapport du fond et de la forme, l'un des meilleurs que la Chambre bavaroise ait jamais entendus, le ministre s'est vu obligé de déclarer que cette fête commencerait par un service catholique et que pas une parole ne serait prononcée contre l'Eglise. Bien plus, l'orateur obtint du ministre que les places de Dœllinger et de Friederich seraient occupées par d'autres et c'est ainsi que l'on nomme à la place du premier M. Hergenrœther de Wurzbourg. Sur ce, la Chambre accorda unanimement la somme demandée.

Je passe maintenant à une question qui intéresse surtout les employés, celle de l'augmentation des traitements. La Chambre a réalisé cette augmentation sur une si vaste échelle, qu'elle s'est acquise la plus chaleureuse reconnaissance surtout de la part des professeurs. En celà, les députés du peuple *catholique ont agi en vrais catholiques; ils* ont réuni des charbons ardents sur la tête de ceux qui, de toutes façons, chicanent ce peuple; je veux dire sur la tête des fonctionnaires. Le reconnaîtront-ils? J'en doute, car le libéralisme engendre, d'une manière effrayante, la stupidité.

Un événement qui a dû réjouir tout cœur *catholique, c'est la victoire* remportée par les catholiques dans la dernière élection qui a eu lieu à Passau pour le Reichstag allemand; *ce triomphe a surtout une grande* signification si l'on compare les résultats de la dernière élection à ceux qui viennent d'être obtenus.

Cette fois le candidat des catholiques, Rosenberg, a obtenu 10,991 voix, celui des libéraux 2884, ce qui fait une majorité de plus de 8,000 voix! Dans l'élection précédente, par contre, le candidat catholique n'avait pas obtenu une majorité de plus de 1000 voix. La ville de Passau, qui compte 14,000 habitants, a donné cette fois-ci au candidat catholique quatre cents voix de plus que la dernière fois. A la campagne, des villages entiers se sont soustraits à la domination du libéralisme. C'est ainsi que les esprits se séparent!

La même chose s'est passée dans le Wurtemberg. Un arrondissement qui, jusqu'ici, n'avaient élu que des démocrates, vient de porter son choix sur un catholique. Des faits semblables devraient donner à réfléchir aux potentats, lorsqu'ils sont sur le point de livrer l'Eglise aux débordements de leur haine, *Deposuit potentes de sede!*

H. L.

Rome. — Nous donnons la traduction d'après la *Voce della Verità* du discours du St-Père, que le télégraphe nous a déjà signalé.

« Notre Seigneur Jésus-Christ, comme nous l'a fort bien dit le curé des Saints Apôtres, avant de quitter cette terre que les Apôtres auraient désiré qu'il ne quittât jamais, leur assura pour les consoler, que, s'il n'était point parti, le Saint-Esprit ne serait point venu les encourager et les fortifier. Mais en même temps il leur donna l'assurance que le divin Esprit serait venu pour reprocher aux impies leur péché d'incrédulité comme l'enseigna et le déclara Jésus-Christ lui-même. C'est un péché qui dans les temps actuels et en ces moments inonde certaines parties les plus éminentes de la famille humaine dans toutes les parties du monde. Cette incrédulité domine et marche fièrement sur toutes les voies de la terre, croyant demeurer triomphante. Elle se trompe, parce qu'il y a un Dieu, et ce Dieu, quoique environné de nuées épaisses et d'un épais brouillard, a un trône soutenu par la justice et la puissance.

» Que signifie ce Dieu enveloppé d'obscurité, entouré de nuages? Il représente les mystères, qui émanent de lui et que nous sommes obligés de croire en soumettant notre intelligence à la foi de Jésus-Christ. Mais les impies ont la prétention d'établir le principe le plus faux, le plus infernal, celui de ne rien croire que ce que la raison peut comprendre.

» Insensés! Ce pain même qu'ils s'introduisent dans la bouche pour alimenter la vie, d'où provient-il? Ne provient-il pas de cette farine qui, renfermée dans l'épi soutenu par la tige, puise sa vigueur et sa croissance au moyen du petit grain qui a pris ses racines dans la terre?

» Comment tout cela arrive-t-il? Ils n'en savent rien et ils disent : c'est un mystère de la nature. Ces mystères de la nature sont nombreux. Et pourtant ils y croient : tandis qu'ils ne veulent pas croire aux mystères les plus élevés de la religion de Jésus-Christ : et ils veulent mourir en esprits forts, en esprits formés par le démon.

» Nous avons vu même en ces jours tel *homme qui est mort* ainsi, mort abandonné, *derelictus in tabernaculo suo*, mort sans l'assistance de Dieu et de la Très-Sainte Vierge Marie, sans l'assistance des Anges gardiens et des Saints, sans que le ministre de Dieu ait pu avoir accès pour l'assister dans ce dernier moment sur son lit de douleur; il est mort en remettant son âme entre les mains de Satan pour aller maudire Dieu pendant toute l'éternité dans le plus profond abîme de l'enfer.

» Et l'on *prétend ensuite que l'Eglise doit* accorder à ces hommes ses prières, ses honneurs, tout ce qui appartient exclusivement à ceux qui meurent dans le sein de cette Eglise.

» Ah! ceux mêmes qui le prétendent, qui sont ils? Ils sont eux-mêmes sous le poids de la colère de Dieu.

» *Qui in sordibus est sordescat adhuc; qui nocet noceat adhuc.*

» Le plus grand châtiment que Dieu puisse infliger à une âme, c'est de la laisser endurcir sous le poids de ses propres vices, jusqu'à ce qu'à la fin elle meure elle-même à la grâce, et se sépare du corps, comme les premiers incrédules qui se trouvent sur la terre.

» Mais pendant que toutes ces choses arrivent, qu'adviendra-t-il de nous, et quelles seront les dispositions de Dieu?

» St-Jean va au-devant de cette demande et met dans la bouche de Dieu même les paroles suivantes : « *Ecce venio cito et reddam unicuique secundum opera ejus.* » Voici que je viens promptement pour rendre à chacun selon ses œuvres.

» Ayons donc confiance dans la divine miséricorde qui punit les impies et, puisque Jésus-Christ dit : *Ecce venio cito*, espérons que nous pourrons bientôt entendre cette parole pour notre consolation.

« Malheur à ceux qui mettent leur confiance *dans l'impiété et qui jouent avec la* révolution en prétendant la maîtriser. Tôt ou tard la révolution les enveloppe dans son tourbillon.

« Le désastre tout récent de Naples, notre voisine, peut encore nous servir d'exemple. Un grand nombre de personnes ont eu l'imprudence de s'approcher sans réflexion du feu dévorant qui sortait avec impétuosité des bouches du volcan et beaucoup d'entre eux sont restés victimes de leur curiosité *mal entendue. Il en est ainsi de ceux qui fra*ternisent avec la révolution et avec les révolutionnaires, dans l'espoir de dominer la première et de réprimer les seconds. Insensés! les uns et les autres seront la proie de la flamme dévorante qui les entoure.

« O mon Seigneur! Je vous recommande ce peuple qui vous est si dévoué, qui professe tant de respet pour votre indigne vicaire. Je vous le recommande, afin que les flammes de la révolution ne viennent jamais l'effrayer et ne puissent jamais le dévorer. Je vous en supplie, mon Dieu, vous qui tenez en mains le sort des hommes, punissez les impies, conservez les bons, encouragez ceux qui les guident, afin qu'ils demeurent fermes et constants dans leur séparation d'un gouvernement qui ne mérite aucune confiance. (Mouvements répétés d'adhésion et applaudissements.)

« En vain ils espèrent que je m'entende avec lui. Puisse ce peuple au milieu de la tempête qui le flagelle arriver au port par l'effet de votre bon plaisir, chanter l'Hosanna de remercîment à vous, Dieu de bonté infinie.

« Je vous invoque donc de nouveau, ô mon Dieu; soutenez le bras de votre vicaire *bénissant ce peuple ici-présent*, le peuple de Rome et tous les catholiques répandus sur la surface de la terre. Vous qui avez dit que vous deviez quitter cette terre pour nous envoyer le Saint-Esprit, faites que cet esprit vienne et nous donne le don de force, de conseil, de sagesse, et toutes les vertus qui nous sont indispensables pour combattre les combats du Seigneur, et vaincre nos ennemis superbes et obstinés.

Benedictio Dei Omnipotentis.

DERNIÈRES NOUVELLES.

—

BERNE (Corresp. du 4 mai). — Le Grand Conseil de Berne a voté aujourd'hui une *subvention de 73,000 fr. pour la route in*tercantonale Bulle-Boltigen.

La minorité pour le rejet de la révision s'est augmentée d'une voix.

M. Muller, de Hofwyl, ancien substitut de M. Fellenberg, vient de se déclarer pour le rejet. Le nombre des rejetants parmi le Grand Conseil de Berne est aujourd'hui de 30 membres.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

—

(Service spécial.)

—

BERNE.

Le grand conseil a décidé que le vote populaire serait le vote cantonal pour la révision; en outre, que l'acceptation de la révision est dans l'intérêt du canton et il invite le conseil d'Etat d'informer la population du résultat de cette décision, en recommandant l'acceptation. Ces décisions sont adoptées par 182 voix contre 29; il y avait 44 absents, dont 25 déclarent par écrit se ranger à la majorité.

—

BOMBAY, 2 mai.

Un ouragan terrible a sévi a Madras hier. 12 navires ont naufragé. Plusieurs personnes ont été noyées. La ville ainsi que les faubourgs ont éprouvé de très-graves dommages.

—

CALCUTTA, 2 mai.

Le commissaire royal Gowan a été révoqué. — M. Forsyth a été transféré dans une autre province. MM. Gowan et Forsyth avaient ordonné une exécution de Kookas rebelles, laquelle a eu lieu dernièrement, accompagnée de circonstances atroces.

—

BAYONNE, 3 mai.

Les autorités françaises, sur la frontière, prennent des mesures pour désarmer et interner les bandes en fuite. Le général Rada aurait quitté ses bandes.

BERLIN, 3 mai.

On assure que le pape a formellement refusé d'accepter le cardinal Hohenlohe comme ambassadeur d'Allemagne à Rome.

—

LONDRES, 2 mai.

Des nouvelles de Zanzibar du 15 avril annoncent qu'une violente tempête a éclaté sur la côte orientale de l'Afrique.

150 navires ont été jetés à la côte. La majeure partie de la ville a été détruite.

On estime les pertes à 2 millions.

L'impératrice Augusta est arrivée en Angleterre.

SCHWEIZERHALLE

au rez-de-chaussée de la maison Stœcklin,

GRAND'RUE.

DIMANCHE

Ouverture : 5 Mai 1872.

BOURSE DE GENÈVE

par dépêche télégraphique.

	3 mai.	4 mai.
4 1/2 0/0 Fédéral	102 00	102 50
6 0/0 Etats-Unis	 00	 00
5 0/0 Italien	68 25	68 25
Banque fédérale	 00	 00
Crédit lyonnais	577 50	577 50
Crédit suisse	 00	 00
Central suisse	640 00	 00
Ouest suisse	260 00	267 50
Oblig. lombardes	254 50	257 00
— Méridionales	 00	208 00
— Romaines	181 75	182 50
— Domaniales	460 00	 25
— Tabacs italiens	477 50	480 00
Bons Meridionaux	498 00	499 50
Oblig. Ouest suisse	 50	438 75
— ville de Florence.	219 00	 00
— ville de Naples N^{lles}.	132 00	131 50

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse.

Marchés.

VEVEY, 30 avril 1872.

Froment, fr. 3,80—3,90 le quart.
Méteil, fr. 3,40—3,50 le quart.
Seigle, fr. 0,00—0,00 le quarteron.
Avoine, fr. 1,40—1,60 le quart.
Poisettes, fr. 4,00—0,00 le quart.
Pommes de terre, fr. 1,00—1,20 le q.
Fruits, fr. 1,50—1,70 le quart.
Châtaignes, fr. 0,00—0,00 le quart.
Foin, fr. 3,40—3,70 le quintal.
Paille, fr. 3,10—3,50 le quintal.
Beurre, fr. 1,10—1,35 la livre.
Pain 1re qual., 21—23 c.; moyen 20 c. la livre.
Bœuf, 65-80; veau, 60-80; mouton 58-80 c.

ECHALLENS, 2 mai 1872.

Froment, fr. 3,90—4,00 le quarteron.
Méteil, fr. 3,00—3,20 le quart.
Avoine fr. 1,60—1,70 le quart.
Beurre, fr. 1,15—1,20 la livre.
Pain 1re qual., 22 c.; moyen, 20 c. la livre.
Bœuf, 60-75 c.; veau, 60—65 c.; mouton 70 c.

MOUDON, 29 avril 1872.

Froment, fr. 3,90—4,10 le quart.
Méteil, fr. 2,60—2,80 le quarteron.
Avoine, fr. 1,40—1,70 le quarteron.
Pommes de terre, fr. 0,70—0,90 le q.
Beurre, fr. 1,20—1,25 la livre.
Pain 1re qualité, 22 c.; moyen, 20 c. la livre.
Bœuf, 70—00 c.; veau, 60 c.; mouton, 70 c. la l.

PAYERNE, 2 mai 1872.

Froment (50 sacs), fr. 3,85—4,00 le quart.
Méteil (50 sacs), fr. 2,70—3,00 le quart.
Seigle (00 sacs), fr. 0,00—0,00 le quart.
Avoine (70 sacs), fr. 1,35—1,50 le quart.
Pommes de terre (200 s.), 00—70 c. le quart.
Beurre fr. 1,40—0,45 la livre.
Pain 1re qual., 22 c.; moyen 20 c. la livre.
Bœuf 70 c.; veau 50 c.; mouton 70 c. la livre.

VARIÉTÉS.

Nous donnons ici le texte d'une loi votée tout dernièrement par le sénat etles Chambres de la république des Etats-Unis.

La lecture de cette pièce devrait faire rougir les hommes qui n'ont pas osé faire mention du dimanche dans la constitution révisée.

« 1° La sanctification du dimanche est une chose d'intérêt public.

« 2° Un utile soulagement des fatigues corporelles.

« 3° Une occasion de vaquer à ses devoirs personnels et de rappeler *les erreurs qui affligent l'humanité.*

« 4° Un motif particulier d'honorer, dans sa maison et à l'église, Dieu, le créateur et la providence de l'univers.

« 5° Un stimulant à se consacrer aux œuvres de charité, qui font l'ornement et la consolation de la société

« Considérant : *a)* Qu'il y a des incrédules et des gens inconsidérés qui, méprisant leurs devoirs et les avantages que procure à l'humanité la sanctification du Dimanche, outragent la sincérité de ce jour en s'abandonnant à toutes sortes de plaisirs et en s'adonnant à leurs travaux.

« *b)* Qu'une telle conduite est contraire à *leurs intérêts* comme chrétiens, et trouble l'esprit de ceux qui ne suivent point ce mauvais exemple

« *c)* Que ces sortes de personnes font un tort à la société tout entière, en introduisant dans son sein des tendances de dissipation et d'habitudes immorales. »

Le Sénat et les Chambres décrètent :

« 1° Il est défendu, le dimanche, d'ouvrir les magasins et les boutiques, de s'occuper à un travail quelconque, d'assister à aucun concert, bal ou théâtre, sous peine d'une amende de 10 à 20 shellings (12 fr. 50 à 25 fr. 50) pour chaque contravention.

« 2° Aucun voiturier ou voyageur ne pourra, sous la même peine, entreprendre un voyage le jour du dimanche, excepté le cas de nécessité dont la police sera juge.

« 3° Aucun hôtel ou cabaret ne pourra s'ouvrir le dimanche aux personnes qui habitent la commune, sous peine d'une amende, *ou de la fermeture* de l'établissement.

« 4° Ceux qui sans cause de maladie ou sans motif suffisant se tiendront éloignés de l'Eglise pendant trois mois, seront condamnés à une amende de 10 shellings.

« 5° Quiconque commettra des actions inconvenantes à proximité ou dans l'intérieur de l'église, payera de 5 à 40 shellings d'amende.

« L'exécution de ce décret est confiée aux employés de police choisis tous les ans par les communes. »

—

Les journaux américains le *Courrier des Etats-Unis* et le *Sun*, nous annoncent que M. Hamilton Fish, secrétaire d'Etat des affaires étrangères à Washington, aurait demandé le rappel du représentant français, M. de Bellonnet.

Le *Sun* fait suivre cette nouvelle d'une énumération chronologique d'une série de diplomates étrangers que M. Fish aurait « consommés » dans le cours d'une seule année.

Nous laissons, bien entendu, au journal de New-York la responsabilité de ce qu'il avance; mais son article, d'ailleurs plein d'*humour*, vaut la peine d'être cité textuellement.

Voici, dans sa curieuse originalité, la liste des diplomates « victimes » publiée par le *Sun :*

« 1re victime: M. le baron Gérold, ministre de l'empereur d'Allemagne, renvoyé de Washington à la demande expresse de M. Bancroft, ensuite d'un différend personnel avec le neveu de cet envoyé, le sous-secrétaire d'Etat Davis. Respectable octogénaire qui a résidé 30 ans parmi nous et qui s'est acquis l'estime générale de tous ceux qui l'ont connu.

« 2e *victime :* M. Catacasy, ministre de S. M. l'empereur de toutes les Russies, renvoyé avec éclat formidable parce qu'il s'est opposé à une réclamation fantastique d'un capitaine Perkins. Jeune et actif diplomate, très aimé des uns, très attaqué par les autres, mais en somme une individualité remarquable.

« 3e victime : M. Preston, ministre de la république de Haïti, maltraité, chassé et injurié *parce qu'il n'a pas voulu se prêter à* l'annexion de l'île de Sant-Domingue et aux combinaisons Grant-Babcock. Homme inoffensif et modéré.

« 4e victime : M. Godoy, ministre de la république du Chili, expulsé pour cause d'opposition *au traité entre les républiques* de l'Amérique centrale et l'Espagne, négocié sous les auspices de notre irascible pacificateur M. H. Fish. L'infortuné Godoy est le *plus doux et le plus sentimental des Chiliens.*

« 5e victime : M. de Bellonnet, *chargé* d'affaires de France, ex-zouave, diplomate militant, qui va droit au but et qui est invité à repasser l'Océan sous prétexte d'une note discourtoise, mais en réalité parce qu'il a fourni aux sénateurs Sumner et Schurz quelques petits renseignements sur les abus commis dans l'affaire des fournitures d'armes.

« 6e victime en expectative : L'amiral Polo, ministre d'Espagne, que l'on se propose *de renvoyer prochainement*, par la seule raison que Cuba appartient à l'Espagne.

« Ainsi qu'on peut en juger par cette nomenclature, notre digue secrétaire d'Etat immole les diplomates étrangers sans distinction de provenance, d'âge et de couleur. Allemands, *Russes, Français, Haïtiens, Chiliens, Espagnols*, tous y passent, et l'appétit diplomatophoge de M. Fish se ralentit d'autant moins que rien ne trouble la quiétude de sa digestion. »

M. SOUSSENS ÉDITEUR.

ANNONCES

AVIS.

LE CONSEIL COMMUNAL

de la ville d'Estavayer

avise le public que le mercredi 8 mai 1872, il y aura un marché au bétail à Estavayer.

Par ordre : **F. MARGUET**, *secrét.*

Chez M. Ad. BAUDÈRE,

LIBRAIRE A BULLE

l'on trouve les ouvrages annoncés dans la *Liberté.*

A vendre

d'occasion : un lustre en bronze doré, à 12 lumières, pour église ou salon, au magasin

Stephan JUNGO, à Fribourg.

CONCERT ET DANSE

DONNÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE MILITAIRE

de Fribourg

A L'HOTEL DES TROIS-TOURS A BOURGUILLON

le dimanche 5 mai 1872

à 3 heures après midi.

Prix d'entrée : 50 cent.

OBLIGATIONS

du Trésor 5 p. 100 à vendre.

On reçoit en paiement :

1° Des Obligations de l'emprunt de 16 *millions qui seront* remboursées le 15 août 1872.

2° Des Obligations du nouvel emprunt.

3° Des Obligations du Genève-Versoix et autres titres de l'Etat.

4° Des *Bons* du Trésor, etc.

5° Actions, Caisse hypothécaire, Banque cantonale, etc., etc.

6° Obligations des Ponts-suspendus.

S'adresser à M. Renevey, avocat, à Fribourg.

A vendre et à louer

plusieurs propriétés de 20 à 300 poses, les unes avec maisons de maîtres; plusieurs maisons en ville; trois auberges, dont deux en ville et une à la campagne; deux moulins et un domaine de 25 poses et demie, où l'on peut entrer de suite. Pour une partie de toutes ces propriétés, on accordera de grandes facilités de paiement.

A vendre aussi diverses romaines, une *bascule pouvant convenir à une* ville, ayant un tablier de 14 pieds de long sur 7 de large.

S'adresser, pour ces diverses ventes et locations, chez M. **Brun**, courtier à Fribourg.

Imprimerie rue de Romont 67.

Avis.

Une jeune fille de Lucerne voudrait être placée dans une famille catholique de Fribourg, soit de la ville, soit du canton. Elle aurait les qualités nécessaires comme bonne, sachant bien les ouvrages de son sexe et aimant les enfants. Elle préférerait au commencement un bon traitement à de forts salaires.

Pour des informations ultérieures, s'adresser *à la cure paroissiale* de Lucerne ou au bureau de la *Liberté.*

Sont en vente au bureau de la *Liberté* les deux ouvrages ci-après :

L'AUTORITÉ

ET

LA LIBERTÉ

Par Mgr LANDRIOT

Archevêque de Reims.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE LA GUERRE DE 1870-1871

Seconde campagne de France

par L. DUSSIEUX,

professeur honoraire à l'école de St-Cyr.

1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

LA

LEXICOLOGIE DES ÉCOLES

COURS COMPLET

DE

LANGUE FRANÇAISE ET DE STYLE

DIVISÉ EN TROIS ANNÉES

et rédigé

sur un plan entièrement neuf

PAR

M. P. LAROUSSE.

Extrait de Malt

du Dr WANDER, à Berne,

avantageusement connu. *Prospectus Dr.* à Romont chez Louis Robadey, pharmacien; à *Bulle chez Jules Gavin*, pharmacien; Moudon chez Golliez, pharmacien.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES :

CONTRE LA RÉVISION

CHANT POPULAIRE

AVEC MUSIQUE

A UNE ET TROIS VOIX

et accompagnement de piano

PAR EMILE BRET.

VIENT DE PARAITRE :

Ce que devient la Confédération suisse

PAR LA

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

ET DES

DEVOIRS D'UN BON SUISSE

PAR RAPPORT A LA

CONSTITUTION NOUVELLE

PAR UN CITOYEN SUISSE AMI DE SON PAYS.

Prix : 40 centimes.

EN VENTE : à Fribourg, chez tous les libraires;
à Bulle, chez M. Baudère;
à Genève, chez MM. Grosset et Trembley;
» Mme Duraford, libraire;
à Sion, chez M. Galerini, libraire;
à Porrentruy, chez M. Gurtler, libraire.
à Bulle, chez M. Baudère, libraire.
à Romont, chez M. Tribulliet, relieur.
à Châtel-St-Denis, Mlles Dewarrat.